



Groupe de travail 06/03

Compte-rendu du groupe de travail du 11 mars 2003 Mise en œuvre des concours par spécialité

Plus de concours pour moins de douaniers

Paradoxalement, le groupe de travail du 11 mars sur les concours par spécialité a débouché sur une multiplication du nombre de concours alors même que la politique générale de l'administration est à la restriction de personnels.

L'objectif de la réforme tient, en fait, à la volonté de la DG de combler ses besoins en personnels spécialisés dans la maintenance mécanique des aéronefs, des navires et des véhicules terrestres, ainsi qu'en pilotes et motocyclistes.

Tout comme les autres organisations syndicales, nous n'avons pas émis d'objection sur le principe de création de concours de spécialistes. Ils permettront le recrutement de spécialistes par un rééquilibrage des épreuves vers plus de technique et moins d'académisme. D'autre part, ces concours étant également ouverts à titre interne, ils participeront à la promotion professionnelle de ces agents qui pourront continuer leur carrière dans leur spécialité.

Nous avons demandé à l'administration qu'elle s'engage à pourvoir prioritairement les postes de spécialistes par enquête interne comme c'est actuellement le cas. Cette garantie étant accordée, la CFDT s'est donc montrée favorable à la création de ces concours.

Dès lors, les discussions se sont orientées sur les points de détails. Notamment un débat s'est ouvert sur l'opportunité d'obliger les douaniers spécialistes de la maintenance navale à subir à l'écrit des épreuves obligatoires d'anglais technique. Ce débat a trouvé son terme avec la proposition de la CFDT de remplacer cette épreuve obligatoire par une épreuve de langues (au choix) facultative. Si besoin s'en fait sentir une formation à l'anglais technique sera dispensée à l'ENBD La Rochelle.

Par rapport aux programmes des concours qui nous ont été présentés, les organisations syndicales ont également fait modifier le coefficient des épreuves sportives pour les motocyclistes qui passe de 1 à 2, l'épreuve de langue devenant facultative à l'oral.

La CFDT a souhaité que les concours généralistes conservent les options à caractère technique ce que l'administration a récusé justifiant sa position par la mise en place d'une nouvelle filière de promotion pour les spécialistes.

Les dates de ces concours qui seront ouverts selon les besoins et non pas nécessairement annuellement ne se télescoperont pas avec les dates des concours généralistes.

Questions diverses

CET : Nous sommes intervenus pour souligner l'absence de directives concernant la mise en place du CET alors qu'on s'approche de la date limite pour prendre les congés 2002. La DG nous a précisé que l'arrêté « Finances » n'était toujours pas signé mais une instruction provisoire va être diffusée dans les services pour débloquer la situation.

SNDSM : le choix du fournisseur interviendra fin mars pour un équipement par façade d'ici fin 2003, en attendant une nouvelle dérogation sera demandée .

Armement : l'opération de renouvellement est annulée pour l'instant. La DG s'appuie sur l'absence d'unanimité de la part des organisations syndicales et nous assure « ce n'est pas lié au gel budgétaire ... ! ».

Paris, le 12 mars 2003